







FESTIVITÉS DU **50^E ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE** AU MAS D'AGENAIS **AOÛT 2022**

Du 12 au 15 août 2022, les festivités du jumelage se poursuivent enfin au Mas d'Agenais. Tous les Biesheimois désireux de créer des liens d'amitié et de (re)découvrir le pays gascon sont invités à cette manifestation*.

La pandémie Covid-19 avait contraint nos deux communes de reporter les festivités du 50^{ème} anniversaire

du jumelage au Mas d'Agenais prévues initialement en 2020, puis 2021.

Comme la situation sanitaire s'améliore, les municipalités envisagent l'organisation de ce voyage retour. Dans un premier temps, nous recensons les Biesheimois souhaitant participer à ces festivités. Bien entendu, nous vous recommandons de vous assurer que votre famille massaise puisse bien vous accueillir.

Dans un deuxième temps, nous communiquerons aux personnes inscrites l'organisation et le programme.

Comptant vivement sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

BIESHEIMOIS, BIESHEIMOISES, VENEZ NOMBREUX!

L'adjointe déléguée au jumelage, **Christine DUBUS**

50° Anniversaire **DU JUMELAGE**

Le maire. Gérard/HUG





DU JUMELAGE

FESTIVITÉS DU JUMELAGE AU MAS D'AGENAIS

BULLETIN RÉPONSE

à retourner à l'accueil de la mairie par mail à mairie@biesheim.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres au plus tard pour le 31 mars 2022

Famille biesheimoise:
Adresse :
Tél. fixe : Portable* :
Courriel* : @
* à compléter obligatoirement
Participants : adulte(s) enfant(s) agés de :
□ Logement dans la famille massaise : Adresse : renseignez-vous auprès de votre famille massaise pour vous assurez qu'elle puisse bien vous accueillir.
ou
☐ Nouveau participant souhaitant un hébergement dans une famille massaise☐ Autre hébergement
Déplacement : VEHICULE PERSONNEL AVION TRAIN
Formulaire également disponible en version numérique sur biesheim.fr rubrique actualités



COVID 19

Pour se protéger et protéger les autres





















^{*}Sous réserve des conditions sanitaires et des décisions gouvernementales.